

Pour une meilleure entente à Marenla



*Bulletin
municipal.*

Visite de M. le Sous-Préfet.

Informations

2 Février 1990.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL.

=====

Absent: M. Layunta A.

Auditeurs: 4.

Séance ouverte à 20h30.

=====

Bulletin municipal "Marenla-Informations" n°6: Aucune remarque.

Application des décisions:

-Transport scolaire: Après enquête sur le terrain, la Direction de la voirie départementale et des Transports du Conseil Général du Pas-de-Calais, considérant que les deux arrêts demandés ne se situent qu'à 330m et 710m de l'école et que les habitations des enfants concernés sont à faible distance de l'arrêt actuel, refuse la demande présentée.

-Hôpital de Montreuil: Renseignements pris, la Convention demandée a été acceptée.

-Visite de M. le Sous-Préfet: elle a eu lieu le 7 Décembre 1989. Rien de spécial à signaler.

Lettres de remerciements:

-de la Ligue contre le cancer (subvention de 200 F).

-de la Croix rouge (subvention de 200 F).

-carte de remerciements de M. et Mme Framery.

Remerciements adressés par M. le Maire à M. Legrand Francis, qui s'est chargé à titre gratuit de la finition du perron de la salle d'attente de la Mairie,

à Mme Rouzé pour le don de deux bancs qui seront installés dans le cimetière.

Cantonnier: M. Pascal Layunta ayant cessé ses fonctions pour un an le 31 Janvier 1990 (service militaire), un seul candidat remplaçant s'est fait connaître, M. Delahaye Thierry (TUC). Après consultation de la Perception et de la Sous-Préfecture, il s'avère que la nomination, même provisoire, d'un cantonnier remplaçant entraînerait des conséquences financières inacceptables pour la Commune. Le T.U.C. continuera jusqu'en Avril (fin du contrat). On envisagera ensuite son emploi par contrat emploi-solidarité.

Entretien des chemins: Des cailloux seront achetés à la carrière de Neuville. Leur transport sera effectué par le premier adjoint.

Tracteur: Une "caisse" a été achetée (pour les petits transports), ainsi

qu'une rampe d'éclairage pour la remorque dont l'attache a été rallongée. Une assurance a été contractée.

Tempête: Pour les dégâts subis par les bâtiments communaux, un devis d'ensemble a été établi (montant: 18 318F); la franchise s'élève à 2 000F. Les travaux de réparations commenceront sous peu.

-Des arbres se sont brisés sur le terrain communal au lieu-dit "L'Isle". Ils seront vendus au prix du bois de chauffage (150F le m³). Les amateurs se feront connaître en Mairie avant le 20 Février.

Dépôt d'ordures communal: Il a été constaté qu'un assez grand nombre de personnes ne résidant pas à Marenla utilisent le dépôt. Un panneau sera apposé, indiquant qu'il est réservé aux habitants du village (la location du terrain étant payée par la Commune) et l'entrée sera barrée par une chaîne amovible.

Licence de boissons: Pour satisfaire à l'exigence d'une ouverture de buvette par an (avec licence n°4), le Comité des Fêtes a dû déboursier une somme de 325F. La Commune, propriétaire de la licence, en tiendra compte au moment de l'attribution des subventions.

Chauffage de la Salle polyvalente: Le convecteur à charbon étant en mauvais état, un essai a été effectué avec l'ancien feu à fioul de la Mairie (beaucoup plus pratique d'utilisation). Pour le prochain hiver, l'achat d'un feu d'occasion, pour un volume plus important, sera envisagé.

Chemin Seguines: Les tracteurs y circulent difficilement. Une lettre sera adressée aux riverains pour l'élagage des arbres qui le bordent. Les ornières seront comblées. Pour l'alimentation des prés en eau (aux frais des utilisateurs), on attend toujours la visite de M. Herbin, d'Étaples, pour l'établissement d'un devis.

Glissières de sécurité (entrée du village côté Brimeux): La pose de ces glissières, demandée en Février 85 et refusée à l'époque, a enfin été effectuée en ce début 1990. Espérons que la pose d'une glissière dans le virage de la menuiserie ne se fera pas autant attendre.

Demande de randonnée en véhicules 4x4: Le passage de cette randonnée sur le territoire de la Commune est refusé par le Conseil.

Charges scolaires: Depuis Septembre 1989, l'inscription des enfants dans une école publique autre que celle de la Commune de résidence est soumise à l'accord préalable du Maire de celle-ci, sauf dans certains cas (contraintes professionnelles des parents). Les dépenses de fonctionnement pourront être réclamées par la Commune d'accueil (33% en 89-90, 66% en 90-91, 100% en 91-92).

Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Basse Vallée de la Canche: M. Bakowski, Président de ce syndicat, demande que les Communes de Marenla, Lespinoy, Beaurainville puissent y adhérer. Des renseignements complémentaires (charges financières?) seront demandés.

Société musicale "La Fraternelle de Marenla": L'assemblée générale, qui aura lieu le Mardi 6 Février à 20h à la salle polyvalente, décidera de l'avenir de la Société.

Divers:

-Route de Marenla à Aix-en-Issart (rue Machut): selon les textes, il n'est pas possible d'interdire la circulation automobile

(sauf riverains) sur cette route. Confirmation sera demandée à la Sous-Préfecture.

- Elagage du talus de la rue de la Fabrique: l'adresse du propriétaire (anglais) sera recherchée.
- On signale l'encombrement de la sortie des eaux pluviales dans la Riviérette, dans le pré sous la rue d'En-Bas. Le T.U.C. procédera au nettoyage de cet endroit.
- On signale que deux lampes de l'éclairage public ne fonctionnent pas. Le nécessaire sera fait.

Séance close à 23 h.

(Rédigé et imprimé avec le matériel communal par E. Secrétin).

INFORMATIONS.

===

Aide au retrait des terres arables: Une aide à ce retrait communément appelé "gel des terres" a été instituée dans la Communauté Economique Européenne par un règlement en date du 29 Avril 1988.

Les cultivateurs intéressés trouveront en Mairie tous les renseignements à ce sujet (demandes à déposer avant le 30 Juin).

Trottoirs: Il est rappelé que l'entretien des trottoirs incombe aux riverains.

Des dates à retenir:

- Dimanche 25 Février 1990: Concours de cartes annuel du Club "L'Amitié des aînés de Marenla".
- Samedi 10 Mars 1990: Soirée-crêpes organisée par le Comité des Fêtes de Marenla.
- Dimanche 11 Mars 1990: Banquet annuel de l'Association des Anciens Combattants de Marenla.

LES ASSEMBLEES GENERALES.

=====

14 Décembre 1989: Assemblée générale du Club "L'Amitié des Aînés"

=====

L'Assemblée, présidée par M. Hertault, s'est tenue à la salle polyvalente communale. Le Club a eu à déplorer en 1989 la disparition d'un de ses membres, M. Maillard René (minute de silence)

Avec 53 adhérents (51 en 88), les activités habituelles ont fonctionné: réunions chaque quinzaine -- galette des Rois en Janvier -- Concours de cartes en Février -- Banquet en Septembre -- Goûter en Décembre. La Bibliothèque a effectué 415 prêts en 1989.

Le bilan financier est très satisfaisant.

La cotisation annuelle a été portée à 30 F.

Le Concours de cartes aura lieu le Dimanche 25 Février 1990.

Les deux membres du Comité renouvelables étaient Mme Spy J. et M. Menuge F. Ils ont été réélus à l'unanimité.

Comité actuel du Club:

Président d'honneur: M. Secrétin E.

Président actif: M. Hertault A.

Secrétaire: Mme Davesne G. -- Adjoint: M. Menuge F.

Trésorière: Mme Tréboutte M. -- Adjointe: Mme Spy J.

Membre: M. Douchet J.

27 Janvier 1990: Assemblée générale de l'Association des Anciens Combattants.

=====

En présence d'une quinzaine de membres, M. Hénin R., Président,

donne la parole au Secrétaire-Trésorier, M. Bouchart H. Celui-ci fait observer une minute de silence à la mémoire de M. Maillard René, Vice-Président, décédé en 1989.

L'Association a enregistré 30 adhésions en 1989. Le banquet de Janvier a rassemblé 46 participants. La Société a été présente aux cérémonies officielles de la Commune.

La cotisation 1990 reste fixée à 30 F.

La situation financière est préoccupante, les recettes ne comprenant que la subvention municipale (1 200 F en 1989), les cotisations et le produit de la vente des calendriers.

Des remerciements sont adressés à M. Lecomte H., porte-drapeau, et à Mme Bouchart, pour la vente des Calendriers.

Le banquet de 1990 aura lieu le 11 Mars, au Restaurant Cornuel. Les adhérents et leurs épouses auront à régler 60 F, le reste sera acquitté par la Caisse de l'Association. Les personnes ne faisant pas partie de la Société seront acceptées au banquet et auront à charge l'intégralité du prix du repas.

Le Comité est maintenu comme suit:

Président d'honneur: M. Secrétin E. -- Président actif: M. Hénin R.

Vice-Président: M. Saoudi E. -- Secrétaire-Trésorier: M. Bouchart H.

Membres: M. M. Lecomte H. (porte-drapeau) - Delwaille A. - Guilbert L. -

Bachimont M. - Delahaye C. - Hertault A. - Legrand H.

6 Février 1990: Assemblée générale de "La Fraternelle".

=====
Personnes invitées: M. M. Therry G. (Prés. d'honneur) - Tréboutte D. (Prés. actif) - Lecomte H. (Vice-Prés.) - Bouchart H. (Secrétaire-trésorier) - Bochent R. - Hertault C. - Houbron P. - (membres).

M. M. Caron G. - Handouche J. - Maillard A. (membres réintégrés).
M. Secrétin E., Maire.

Personnes présentes à la réunion: M. M. Therry -- Tréboutte -- Lecomte -- Bouchart -- Bochent -- Hertault -- Houbron -- Secrétin.

=====

Pendant cette réunion, beaucoup de choses ont été dites. Les débats, dirigés en grande partie par M. Therry, ont donné lieu à des mises au point diverses, M. Secrétin se trouvant seul face au reste des participants. Pour ne pas relancer une polémique lassante au sujet de "La Fraternelle", il ne sera fait état ici que de quelques points précis:

-- M. le Maire a affirmé de nouveau sa volonté de travailler dans le sens de la concorde, quelles que soient les difficultés dues à des querelles de personnes.

-- Il a été admis par tous que "La Fraternelle" n'a plus aucune activité réelle. Le Maire a déclaré qu'il ne peut plus continuer à couvrir l'attribution de subventions (Conseil général) et d'instruments de musique (Conseil Régional) à une Société qui n'existe que sur le papier, alors que ces aides seraient plus utiles à des Sociétés en activité.

-- Les membres du Comité formé le 24 Août 1988 ont déploré l'absence des "autres" invités, ont souhaité une autre réunion qui verrait la participation de M. Doliger (Président de l'Union musicale Campagne-Beaurainville) et des membres absents ce jour, et ont décidé... de ne rien décider pour le moment.

(Comptes-rendus de E. Secrétin)

